

Fiche de poste
Direction de l'école primaire Jules Romain à Corbigny
IEN CHÂTEAU-CHINON NIVERNAIS MORVAN

Les fonctions s'inscrivent dans le cadre du décret n°89-122 du 29 février 1989 (J.O. de 26 février 1989 et B.O. n° 10 du 9 mars 1989), de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (J.O. du 9 juillet 2013) et de la circulaire n°2014-163 du 1-12-2014 (BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014).

Le poste concerne la direction d'une école à 7 classes, pour laquelle un quart de décharge d'enseignement est accordé. Il appelle à la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés.

Contexte de l'école

- Ecole en zone d'éducation prioritaire REP en milieu rural.
- Adresse : 6 rue de l'Abbaye – 58800 CORBIGNY
- Collège de secteur : collège Noël Berrier - CORBIGNY
- Structure : 7 classes
- Équipe pédagogique : 10 enseignants

Définition du poste et des missions

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires dans une école relevant du dispositif de l'éducation prioritaire (REP).

Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau REP, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du projet de réseau REP défini avec les autorités académiques. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves.

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages.

Priorités

- Piloter une réflexion pédagogique commune au sein des équipes de cycle.
- Conforter les liaisons inter cycles.
- Poursuivre et enrichir les liaisons école-collège dans le cadre de la mise en place du cycle 3.
- Intégrer les TICE aux apprentissages.

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire en zone d'éducation prioritaire ;
- Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École ;
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe pour mobiliser l'équipe pédagogique sur des objectifs partagés ;
- Veiller à la cohérence des pratiques pédagogiques et éducatives au sein de l'école ;
- Préparer et conduire les réunions (conseils des maîtres, conseils de cycle, conseil d'école, ...) en diffuser les conclusions et assurer le suivi des décisions prises ;
- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;
- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation ;
- Faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves en étant attentif à la coordination du travail de l'équipe pédagogique, à la mise en œuvre du projet d'école, à la continuité des parcours de la maternelle au collège.
- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves.